

AUTOUR DE L'ÉCOLE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2023

OPÉRATION CANTINE À 1 EURO

Le 10 mars 2022, le conseil municipal d'Aureil s'est inscrit dans la démarche de convention avec l'État dans le cadre d'un fonds de soutien aux cantines des territoires ruraux. Ce projet s'inscrit dans une volonté « de stratégie nationale de prévention et de garantie à tous d'un accès à une alimentation saine. »

Cela se traduit pour les familles, selon les conditions de ressources, par l'instauration d'une tarification spécifique de 0,50 euros ou un euro par repas. Dans ce cadre, l'État compensera les finances communales à hauteur de 3 € par repas.

QUOTIENT FAMILIAL	QUOTIENT FAMILIAL
De 0 à 1 000	0,50 €
De 1 001 à 2 500	1 €
Au-dessus de 2 501	2,98 € <i>(tarif de référence au 01/06/2022)</i>

Cette tarification est prévue à compter du 1er juin 2022 pour une durée de 3 ans.

En cas de non prorogation du dispositif, le tarif de référence qui sera en vigueur au terme de la convention se substituera au tarif conventionné. **Votre commune utilisera ce levier pour tendre vers un maximum de produits bio et/ou local au 1er juillet 2025.**



RESTAURANT SCOLAIRE		
Enfants scolarisés	Habitant la commune	Hors commune
Base 1 repas	2,98 € unité	3,30 € unité
Forfait* 1 jour par semaine	10,43 € / mois	11,55 € / mois
Forfait* 2 jours par semaine	20,86 € / mois	23,10 € / mois
Forfait* 3 jours par semaine	31,29 € / mois	34,65 € / mois
Forfait* 4 jours par semaine	41,72 € / mois	46,20 € / mois
Repas occasionnel	3,15 € unité	3,50 € unité
Adulte	5,00 € unité	5,40 € unité

*Depuis Septembre 2016, la facturation se fait sur la base d'un forfait facturé sur 10 mois



GARDERIE PÉRISCOLAIRE

GARDERIE PÉRISCOLAIRE				
Quotient Familial		De 0 à 726	De 727 à 1499	A partir de 1500
Le matin	7h30 - 8h35	0,80€	1,00€	1,20 €
Le soir	16h30 - 17h30	0,80€	1,00€	1,20 €
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE				
Après la classe	15h45 - 16h30	Gratuit - Goûter offert		
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES				
Le soir	16h30 - 18h30	1,60€	2,00€	2,40€

ACCUEIL DE LOISIR SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Mercredi de 12h15 à 18h30 : avec repas

Quotient familial	Jusqu'à 726	De 727 à 1499	A partir de 1500
1 ^{er} enfant	7,68 €	8,25 €	9,47 €
2 ^{ème} enfant	7,68 €	7,03 €	8,25 €
Suivants	7,68 €	5,79 €	7,03 €
Aide passeport CAF / enfant	3,00 € ou 2,88€		
Reste à la charge des familles	4,68 € ou 4,88€		

VACANCES SCOLAIRES : Journée complète avec repas

Quotient familial	De 0 à 726	De 727 à 1499	A partir de 1500
1 ^{er} enfant	13,00 €	14,32 €	15,66 €
2 ^{ème} enfant	13,00 €	11,39 €	12,72 €
Suivants	13,00 €	7,18 €	8,51 €
Aide passeport CAF / enfant	6,00€ ou 5,60 €		
Reste à la charge des familles	7,00€ ou 7,40€		

INFORMATIONS DIVERSES

Depuis septembre 2017, vous pouvez effectuer vos paiements par internet pour la garderie, le périscolaire, l'ALSH, le restaurant scolaire. (Pour les factures de plus de 15€) **Rendez-vous sur ce site de la Mairie d'Aureil.**

Réduction de 10 % sur le prix des prestations garderie, accueil de loisirs et activités périscolaires en cas de présence PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) peut accorder des aides sous conditions de ressources.